

Ville de



Blainville-sur-l'Eau

M E U R T H E - &amp; - M O S E L L E

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 17 mai 2018

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2018.

L'an deux mille dix-huit, le jeudi dix-sept mai à partir de vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTET, Maire.

#### Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSE - Sarah CONCHERI - Nadia DORÉ - Anne Marie FARRUDJA - Nadine GALLOIS - Jacqueline GENAY - Marie Louise HUSSON - Cécile LANA - Catherine MANGEOT - Evelyne SASSETTI.

Messieurs : Paul BINDA - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET - Bertrand DANIEL - Michel GUTH - Hervé LAHEURTE - Olivier MARTET - Monsieur Christian PILLER.

#### Avaient donné procuration :

Monsieur Thierry EVA avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER - Madame Magali THOMASSIN avait donné procuration à Monsieur Alain COLLET - Madame Delphine CUDEY avait donné procuration à Monsieur Bertrand DANIEL - Madame Sandra DEMOUGIN avait donné procuration à Madame Nadine GALLOIS - Madame Monique PETITDEMANGE avait donné procuration Madame Sarah CONCHERI - Monsieur Francis LARDIN avait donné procuration à Monsieur Michel GUTH - Madame Laëtitia SCHLEGEL avait donné procuration à Madame Evelyne SASSETTI - Monsieur Abdulhak EL OMARI avait donné procuration à Monsieur Paul BINDA.

#### Etait absent :

Monsieur Teddy DELBE.

Monsieur Olivier MARTET ouvre la séance et désigne Madame Nadia DORE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Subventions aux associations
- Bourse d'aide aux jeunes sportifs.

Le Conseil Municipal valide l'ajout de ce point à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite le compte-rendu de la dernière séance au vote.

Après une remarque de Mme FARRUDJA sur le 1<sup>er</sup> point (nombre de votants) qui sera corrigé, celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants (6 abstentions).

Arrivée de Madame Jacqueline GENAY.

### 1. Administration générale – Règlement des salles

Par délibération n°2016-37 le Conseil Municipal, en date du 11 juillet 2016, adoptait les nouvelles tarifications des salles municipales, suite à la construction de la salle polyvalente et de demi-pension dite salle « Cabu ».

Aujourd'hui, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter le règlement d'attribution des salles et la tarification associée.

A noter :

modification des horaires : les salles de réception pourront être louées entre 8h et 22 heures et les salles de réunion entre 9h et 22 heures.

Modification de la capacité de la salle de réunion de la Mairie : 18 places assises au lieu de 24 (en raison d'un seul de dégagement).

La salle des Mariages ne sera plus louée ou mise à disposition pour des réunions autres que des réunions organisées par la Mairie.

Question de Monsieur Christian PILLER : la gratuité par an bénéficiera t'elle également aux sections sportives ? Monsieur le Maire répond positivement.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide le règlement de location de salles et tarification à l'heure à 16 voix pour et 2 abstentions.

### 2. Convention occupation local artisanal

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une convention de mise à disposition de locaux à l'association les Paniers des Producteurs pour une partie de son local sis 2 rue de Gerbéviller.

L'association utilise ce local à raison de 3 heures tous les 15 jours dans le cadre de la distribution de produits en circuit-court à ses clients.

- Horaires d'ouverture du local : les vendredis tous les 15 jours à partir de 18h. La prochaine distribution est prévue le vendredi 25 mai.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide à l'unanimité le bail commercial avec l'association les Paniers des Producteurs.

### 3. Environnement - Renouvellement du bail de chasse

Par délibération lors de sa séance en date du 27 avril 2009, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer un bail de location avec l'ACCA de Blainville sur l'Eau. Ce bail initial a été renouvelé pour une période de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler le bail entre la Commune et l'ACCA pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Après présentation des modifications suivantes :

- suppression du Bois des Boules du plan de Chasse bois des boules retiré du parcours de chasse,
- interdiction pour les traqueurs d'être armés,
- interdiction de chasser les samedis, dimanches et jours fériés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le bail de chasse entre la Commune et l'ACCA pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **4. SDIS – Convention vérification hydrants**

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative du maire (article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales) qui dispose en son 5<sup>ème</sup> alinéa que la police municipale comprend « le soin de prévenir par des précautions convenables les accidents et les fléaux calamiteux tels que les incendies ».

C'est ainsi que le maire doit, en tant qu'autorité de police générale, s'assurer de l'existence et de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie, nonobstant la centralisation au niveau départemental, opérée par la loi n° 96-369 du 3 mai 1996, de la gestion des moyens de lutte contre les incendies, au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Cette obligation recouvre en particulier celle de veiller à la disponibilité de points d'eau tels que réservoirs et bornes à incendie. Par ailleurs, les poteaux et les bouches d'incendie sont des appareils de sécurité qui doivent être installés conformément aux normes en vigueur, et périodiquement contrôlés et entretenus.

L'exercice de ce pouvoir de police du maire engage la responsabilité civile de la commune devant la juridiction administrative, sur le fondement de l'article L. 2216-2 du code général des collectivités territoriales, ainsi que le confirme une jurisprudence constante.

Soucieuse de vérifier régulièrement le bon état de fonctionnement des équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, la Commune a décidé de gérer en régie le contrôle de pression et de débit pour évaluer la conformité des poteaux d'incendie au regard des circulaires interministérielles du 10 décembre 1951 et du 9 août 1967.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une convention avec le SDIS ayant pour objet la mise à disposition de matériel nécessaire au contrôle des bouches et poteaux incendie.

La Commune compte 64 poteaux incendie, leur vérification se fera à raison d'un tiers par an.

Après explication, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDIS et toutes pièces afférentes.

#### **5. Ressources Humaines – Approbation du tableau des effectifs pour l'année 2018**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique

Territoriale, qui prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs pour l'année 2018 et de l'autoriser à signer toutes les pièces inhérentes à celui-ci.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le tableau des effectifs pour l'année 2018.

#### 6. Administration générale - Convention télétransmission Préfecture

Suite à l'approbation par le Conseil Municipal d'adhérer à la SPL X-démat en date du 12 avril 2018. La transmission des actes auprès des services du contrôle de légalité sera faite par voie dématérialisée.

Pour cela, il est nécessaire de conventionner avec les services de la Préfecture de Meurthe et Moselle pour la mise en œuvre de la télétransmission.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- de l'autoriser à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »
- de l'autoriser à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- de l'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide à l'unanimité la convention et toute pièce afférente.

#### 7. Ressources Humaines – Fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du Comité Technique

Vu l'organisation des élections professionnelles le 06 décembre 2018 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-I ;

Vu le décret n°85-643 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 27 avril 2018, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 63 agents ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Fixer à trois le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- Décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a mis en place depuis de nombreuses années un dialogue social avec les représentants du personnel, et s'en félicite.

Monsieur le Maire indique que cette proposition résulte de la concertation avec les représentants du personnel.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide à l'unanimité le nombre de représentants du personnel et de la collectivité et le maintien du paritarisme.

## **8. Urbanisme – Convention d'occupation domaniale**

Par convention en date du 19 novembre 2003, la Commune de Blainville sur l'Eau a donné son accord pour l'installation et l'entretien de mobilier urbain à visée publicitaire sur le territoire communal.

Cette convention avec la Société Nouvelle de Création et Diffusions Publicitaires (C.D.P) est arrivée à échéance.

La société C.D.P ayant été reprise par la Société Medialine, celle-ci propose à la Commune une nouvelle convention pour l'installation et l'exploitation de mobilier urbain publicitaire pour une durée de 9 années à compter de la date de signature.

Monsieur le Maire précise que la pose, l'entretien et l'affichage dans ses supports est à la charge de la Société.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Société Medialine.

Après explication, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce afférente.

## 9. Urbanisme – Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, SDE et PETR.

La Commune de Blainville sur l'Eau souhaite investir massivement sur la rénovation de son Eclairage Public.

En effet l'Éclairage public représente un gisement d'économies d'énergie.

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, la Commune souhaite renouveler son parc.

Les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux :

- La sécurité des personnes et des biens ;
- La maîtrise de la consommation d'énergie ;
- La diminution des nuisances lumineuses (pollution du ciel nocturne).

L'énergie consommée par l'éclairage public représente quasiment 50% % de la consommation d'électricité de la Commune, 22 % de la consommation toutes énergies confondues et 50 000 euros de facturation annuelle d'électricité.

Fin 2016, la Commune a investi dans l'installation de 3 varilums ce qui a permis de générer une diminution de la consommation de 7%. Cette diminution des coûts aurait pu être plus importante si elle n'avait pas été en partie masquée par l'augmentation du coût de l'électricité. Cela aura permis de limiter l'impact de cette augmentation.

D'autant que le potentiel de réduction des consommations est énorme :

- Près de 90% du parc est obsolète et surconsommatrice d'énergie : boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure...
- Près de 100% des luminaires en service ont plus de vingt ans.

Pour la Commune, l'investissement initial nécessaire à la rénovation de son parc d'éclairage public est donc très important.

- Il faut également raisonner en coût global et tenir compte : de la performance des lampes, des luminaires et des systèmes qui les gèrent, ainsi que leur dégradation dans le temps ;
- des coûts d'exploitation, de maintenance et de recyclage pour toujours garantir un service de qualité.

En conclusion, la Commune de Blainville-sur-l'Eau a défini, comme prioritaire pour l'année 2018-2019, la rénovation de son éclairage public en faveur de la transition énergétique. Pour cela, elle prévoit d'investir sur l'année 2018 la somme 200 000 euros TTC.

Afin de l'accompagner dans cette démarche, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter :

- une subvention de 50 000 euros au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 ;
- un financement auprès du SDE 54 pour un montant de 33 000 euros ;
- une subvention auprès du PETR pour un montant de 50 000 euros.

Pour mémoire, les travaux suivants ont également été effectués :

- remplacement de têtes d'éclairage en led sur le quartier du Haut des Places pour environ 10 000 euros,
- remplacement de 40 têtes d'éclairage en led rue Croix Pierson et giratoire des Tuileries.

Après explication, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter :
  - Les services de l'Etat au travers du DSIL pour un montant de 50 000 euros
  - Le Conseil Départemental au travers du SDE 54 pour un montant de 33 000 euros
  - Le PETR pour un montant de 50 000 euros.

#### **10. Urbanisme – Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.**

Dans le cadre des projets 2018, la Commune souhaite procéder à la réhabilitation de son patrimoine rural non protégé, à savoir l'ancien lavoir communal également appelé « la Fontaine aux Cinq Bassins ».

Cette restauration s'inscrit dans un projet plus global d'aménagement des bords de Meurthe du quartier de la Filature. A terme, la Commune souhaite en effet que l'ensemble du secteur dit de la Filature soit investi par les promeneurs, familles, jeunes etc...avec l'implantation d'un sentier de promenade et installation de bancs et d'un observatoire ornithologique.

Le coût prévisionnel de l'ensemble est estimé à 83 215,00 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public pour un montant de 24 965,00 euros.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre du DSIL à l'unanimité.

#### 11. CC3M – Procès-verbal et avenant n°1 à la convention de transfert de la Zone d'Activités Economiques du Douaire Saint Aignan

Dans le cadre du transfert de la compétence Economique à l'Intercommunalité au 1er janvier 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le procès-verbal relatif au transfert de l'actif.

Après vérification de l'ensemble des parcelles cadastrées, il convient également de faire un avenant à la convention de transfert de la ZAE, afin de réintégrer la parcelle AK267 dans le foncier disponible à la vente. Cette parcelle de 693 m<sup>2</sup> viendra augmenter le montant de la vente à la CC3M de 10 395 €.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide à l'unanimité le procès-verbal et l'avenant n°1 à la convention de transfert de la Zone d'Activités Economiques du Douaire Saint Aignan.

#### 12. Urbanisme – Achat rue du Rendez-vous.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'achat d'une parcelle de terrain sise rue du Rendez-vous.

Cette acquisition permettrait à la Commune de réaliser un aménagement de sécurité (réfection du trottoir pour l'accessibilité et création de chicanes).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à acquérir cette parcelle pour un montant de 11 700,00 euros HT ; conformément à l'avis du service des Domaines.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide à l'unanimité l'achat de la partie de voirie.

#### 13. Vie Associative - Subventions aux Associations

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention d'aide à la création de l'association Orendez-vous des Voisins d'un montant de 200 euros. Cette association de quartier sur le Haut des Places a pour objectif de proposer des actions d'animations en vue de dynamiser ce quartier de la Ville.

Pour information, deux manifestations sont d'ores et déjà prévues le 26 mai à l'occasion de la Fête des Voisins, et le 10 juin prochain avec l'organisation d'une marche populaire.

Après explication, le Conseil Municipal :

- Valide la demande de subvention exceptionnelle d'aide à la création de 200 euros à 17 voix pour et une abstention (Hervé LAHEURTE membre de cette association).

Monsieur le Maire soumet ensuite au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association des Médaillés Militaires d'un montant de 300 euros pour achat d'un drapeau utilisé lors des cérémonies patriotiques.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide à l'unanimité la demande de subvention de 300 euros.

Monsieur le Maire soumet enfin la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Damelevières Gymnastique d'un montant de 4 000 euros pour l'achat d'un trampoline extérieur de compétition. Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 500 euros. Il est précisé que cette association compte parmi ses membres 60 blainvillois.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- Valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 euros.

#### **14. Vie Associative - Règlement d'attribution de bourse d'aide aux Jeunes Sportifs**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le règlement d'attribution de la Bourse d'Aide aux Jeunes Sportifs.

L'objectif de cette aide est de venir en aide financièrement aux Jeunes Blainvillois qui pratiquent un sport de Haut Niveau. En effet la pratique sportive de haut niveau engendre souvent des frais liés aux déplacements et frais d'hébergements.

Une modification de l'article 3 est portée à connaissance des membres du Conseil Municipal. En effet a été ajouté dans le champ d'application : « sont inscrits sur la liste ministérielle des espoirs du haut niveau français, délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, ou sélectionné en équipe nationale française » car tous les sports n'ont pas de liste ministérielle établie.

Après explication, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le règlement d'attribution de la bourse d'Aide aux Jeunes Sportifs.

## 15. Informations et questions diverses

### ✓ Informations :

- Le nouveau site internet est actif. Mme SASSETTI, Adjointe à la Communication salue le professionnalisme, l'assiduité et la compétence du jeune recruté en service civique pour accomplir cette mission. La Mairie fera de nouveau appel à ce dispositif de service civique.
- Présentation par MMH le 30 mai prochain, dans leurs locaux, du projet de résidence Séniors sur l'ancien site de la Blainvilloise.
- Réunion publique le 31 mai Salle Cabu sur le plan de circulation et stationnement. Face à actualité, un temps sera réservé en fin de réunion à une information sur les ordures ménagères.
- Association de défense des locataires ICF informent la Commune par courrier qu'ils se positionnent contre l'installation des compteurs LINKY.
- L'organisations des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine à été validée par la Directrice Académiques des Services de l'Education Nationale.

Pour mémoire :

- Ecoles maternelles organisation sur 4 jours,
- Ecoles élémentaires 4 jours et demi.

### ✓ Animations :

- Festival Déclit Nature organisé par la CC3M du 18 au 21 mai. L'inauguration aura lieu le vendredi 18 mai à 18h MFC.
- Spectacle de contes à la médiathèque le 19 mai.
- Fête du Jeu et des Familles le 26 mai de 14h à 18h cour école Jules Ferry et locaux Macaron.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le jeudi 07 juin à 20h30.

